

Barème d'honoraires

Les honoraires rémunèrent les prestations de service pour la transaction et la location et la recherche de locaux. Ils sont mentionnés sur le mandat selon le barème en vigueur et négociables au moment de la conclusion de la prestation.

En cas de délégation de mandat entre confrères (inter-cabinet), les honoraires restent ceux de l'agence détentrice du mandat principal.

Les honoraires s'entendent Hors Taxes, Taxe à la Valeur Ajoutée en sus au tarif en vigueur le jour de la transaction (taux actuel de 20,00 %)

Transaction :

Locaux à usage de bureaux, d'activité ou de commerce, vente de terrains, cession de parts sociales

En cas de réalisation de la transaction, la rémunération du Mandataire sera, sauf dispositions contraires du mandat de :

Jusqu'à 500.000 € = 5% H.T du prix de cession

500.000€ à 1.000.000 € = 4% H.T du prix de cession

Au-delà de 1.000.000 € = 3% H.T du prix de cession

Avec un minimum de perception de 5 000 € HT.

Transactions de fonds de commerce /cession droit au bail Minimum de perception = 4.500 euros H.T

Jusqu'à 150.000 € = 7% H.T du prix de cession

De 150.000 € à 250.000 € = 6% H.T du prix de cession

Au delà de 250 000 € = 5% H.T du prix de cession

Avec un minimum de perception de 5 000 € HT.

Transaction : Les honoraires sont à la charge du mandant (cédant ou vendeur). La charge du paiement peut se modifier à la charge de l'acquéreur ultérieurement, cette décision se prendra lors du compromis de vente dans l'intérêt des deux parties.

Règlement lors de l'acte définitif constatant l'accord des parties à réception de facture par chèque ou virement bancaire».

Mandat de recherche

Honoraires de chasse immobilière.

4,5 % HT du prix de vente

Avec un minimum de perception de 5 000 € HT

Location :

Bail professionnel, commercial, mixte, civil

15% du loyer annuel* HT HC à charge du Preneur

15% du loyer annuel* HT HC à charge du bailleur

Au minimum 1 mois de loyer HT réglé par chaque partie

*valeur du loyer inscrit dans le bail

Bail dérogatoire, bail de courte durée

hors barème (suivant accord et/ou mandat spécifique)

Location avec Option d'achat

15% du loyer annuel* HT HC à charge du Preneur

15% du loyer annuel* HT HC à charge du bailleur

+ 50 % des honoraires prévus dans le cadre de la transaction sur locaux commerciaux

*valeur du loyer inscrit dans le bail

Location : Les honoraires sont à la charge du bailleur et preneur.

Règlement lors de la signature du bail ou de tout engagement contractuel ayant valeur de bail, constatant l'accord des parties à réception de facture par chèque ou virement bancaire.

Prestations accessoires :

Préalablement et indépendamment des prestations accessoires ou complémentaires aux prestations de vente et de location immobilière, pourront être prévues dans le mandat. A ce titre des honoraires pour des missions spécifiques (définies et tarifées par le mandat) distinctes de la commercialisation et/ou de la mission d'entremise.